



PROTECTION DU PATRIMOINE AUBARNOIS
B.P. 19
06620 Le Bar- sur-Loup

Le Bar-Sur-Loup,
le 1^{er} septembre 2004

à
Monsieur Jean Leonetti,
Président de la CASA
06606 Antibes

Objet :

La réhabilitation du Pin d'Aval
au Bar-Sur-Loup

Monsieur le Président,

Depuis la création de notre association, le problème de l'îlot du Pin d'Aval a retenu toute notre attention. L'étude de ce dossier, complexe, a été longue et difficile. Ce problème semblait alors inextricable et pourtant il s'agissait du problème le plus important de la commune car il menaçait des bâtiments au centre même du village. Un arrêté municipal de **péril imminent** a été pris le 3 mars 2000 et des personnes ont dû abandonner leur maison.

Ces maisons touchées par l'arrêté de péril imminent mettent **en danger** les maisons voisines car elles s'épaulent l'une l'autre : si l'une s'écroule, elle peut occasionner des dégâts à la maison attenante et au pire des cas l'entraîner dans sa chute.

Le TA s'est prononcé récemment et la municipalité va pouvoir se rendre propriétaire de tout l'îlot ; il est donc temps d'apporter une solution à ce problème qui dure... depuis près de 20 ans.

Notre Maire nous a annoncé que la municipalité avait confié l'étude du projet de réhabilitation du Pin d'Aval à la CASA. Nous ne savons pas quel projet a été demandé bien que l'on nous fasse comprendre qu'il s'agirait de création de logements nouveaux.

De ce qui va être réalisé va dépendre soit une bonne qualité de vie dans le quartier ou au contraire l'apparition de difficultés et de problèmes souvent liés à une forte densité de population. Or il existe actuellement un certain **équilibre social** qui rend le voisinage agréable malgré les gênes inhérentes à la vie dans un village : **cette qualité de vie doit être précieusement conservée.**

Vu le contexte social dans le centre du village et son équilibre fragile, vu les problèmes déjà existants relatifs aux nuisances sonores, à l'inaccessibilité des petites rues , celui déjà difficilement supportable du stationnement des voitures, nous défendons une réhabilitation du Pin d'Aval qui tienne compte de ces données, c'est-à-dire **le confortement des maisons existantes et leur rénovation sans construction de nouveaux logements.**

Concernant ce choix, **l'aménagement d'une aire de détente**, ouverte et ensoleillée (place, jardin) doit être étudié. C'est un espace où les enfants pourraient jouer car actuellement pour eux, la seule aire de jeux, c'est la rue. Cet aménagement permettrait aux adultes de s'y rencontrer en « prenant le soleil » car dans les petites rues qui débouchent au Pin d'Aval, le soleil on ne le voit guère.

Un sondage effectué par nos soins montre que cette orientation que nous défendons pour le devenir de l'îlot, est aussi **la demande des habitants du quartier.** Il faut dire qu'**elle tient du bon sens** .

Le rapport ci-joint vous donne les conclusions de ce sondage.

Par ailleurs, une étude concernant la réhabilitation du Pin d'Aval avait été commandée par l'ancienne municipalité (avec Monsieur Rossignol) au centre « PARTIR ». Réalisée par Sarah Baril et Céline Urbain, elle a été terminée et remise à la mairie du Bar-Sur-Loup en février 2002 . Cette étude **ne mentionne pas les caves existantes** dont il faudra bien aussi s'occuper.

Ces caves pourraient être d'une grande utilité pour la commune (local pour les poubelles, local pour les « 2 roues »...ou locaux pouvant accueillir des artisans...)

Nous espérons que vous apporterez une attention bienveillante à notre requête .
Veuillez agréer monsieur le président nos remerciements anticipés .

Pour l'association « Protection du Patrimoine Aubarnois »

La présidente :

Denise Médina

Feuilles jointes « le sondage »:

- p. 1 - les rues concernées par le sondage
- p. 2 - les conclusions
- p. 3 - les arguments : feuille de sondage récapitulative
- p. 4 et 5 -les autres arguments et notes apportés par les habitants du quartier